



Société Nautique de la Baie de Saint Malo

CHALLENGE **Chausser** DE PRINTEMPS 2020

Pour toute la famille depuis 1981

AVIS DE COURSE

Samedi 07 Mars - Samedi 21 Mars – Samedi 4 Avril 2020

1. ORGANISATION

Société Nautique de la Baie de Saint Malo

Quai du Bajoyer - 35400 SAINT MALO
Tél. : 02 23 18 20 30 – Fax : 02 99 56 39 41
E-mail : snbsm.siege@wanadoo.fr
Site : <http://www.snbsm.com>

2. REGLES

Elles comprennent :

- Les Règles de Course ISAF RCV 2017-2020
- Les prescriptions FF Voile
- Le présent Avis de Course.
- Les Instructions de Courses, leurs annexes et leurs éventuels avenants
- Les Règles de Classe et de Jauge concernées IRC - OSIRIS

3. VOILIERS ET EQUIPAGES

- Le Championnat est ouvert à tous les bateaux
- ayant un certificat 2020 IRC**
Pour être admis en catégorie IRC « Habitable », les bateaux doivent satisfaire aux exigences des « Réglementations Spéciales Offshore » Catégorie 4 (Filières conformes et VHF obligatoire)
- ayant un certificat de jauge Osiris Habitable à jour** pour que l'épreuve puisse être validée par la FFVoile pour le classement OSIRIS National.
- Monotypes (si 5 inscrits minimum par catégorie ou classe)
- L'équipage doit être constitué d'un minimum de trois personnes et ne devra pas dépasser le nombre total d'équipiers indiqué sur le certificat IRC 2019.**
- Tous les participants devront présenter le certificat médical compétition pour obtenir leur licence FFV 2019 .
Ainsi que pour les licences journalières

4. INSCRIPTION

Les droits d'inscription sont à régler avec la remise de la fiche d'inscription avant la première course du bateau

**On entend par Membre un propriétaire de bateau inscrit à la SNBSM et possédant une carte Rouge*

CLASSES	Une journée	3 Journées
IRC HABITABLES ET IRC DAYBOAT, Osiris, Monotypes	*membre / non membre 35 € / 40 €	*membre / non membre 90 € / 105 €

Accueil au Port des Sablons : Gratuité du vendredi soir au samedi soir chaque week-end de régates
Pot offert le samedi soir après la dernière course

Société Nautique de la Baie de Saint-Malo

Siège Social : Quai du Bajoyer – 35400 Saint-Malo – Tel : 02.23.18.20.30 – E-mail : snbsm.siege@wanadoo.fr – www.snbsm.com
Association fondée en 1848, régie par la loi de 1901



5. SIGNAL D'AVERTISSEMENT

- 📄 **Le Samedi 7 Mars 1er signal d'avertissement à 10h00 et ensuite 10h30 pour les 21 Mars et 4 Avril**

6. COURSES

- 📄 Les départs sont donnés au large du Sillon, **sauf si le Comité envoie la flamme N°1 à terre** au mât du Centre de Course SNBSM aux Sablons (envoyée si besoin au plus tard 1 heure avant le signal d'avertissement)
- 📄 Il est prévu **20** courses maximum . Le nombre de courses par Week-end est laissé à la discrétion du Comité de course Les parcours seront de type « banane » ou « côtiers ». Il faut un minimum de **6** courses pour valider le championnat.
Les parcours pourront être différents pour chaque classe qui aura ainsi son classement spécifique

7. CLASSEMENT ET PRIX

- 📄 3 classements dans la mesure où concoure un minimum de 5 bateaux par classe : **IRC Habitable, Osiris**
- 📄 *IRC Habitable : **IRC1 pour TCC supérieur ou égal à 0,980, IRC2 pour les TCC inférieurs à 0,980**
****Si, pour la première course, un minimum de 5 bateaux n'est pas atteint dans une classe, il n'y aura qu'une seule classe IRC***
- 📄 Pour l'application du RCV A1, il faut 6 courses
- 📄 Pour l'application du RCV A2, 1 course sera retirée si 6 courses au moins sont courues, 2 courses seront retirées si 12 courses au moins sont courues, 3 courses seront retirées si 18 courses sont courues.
- 📄 **La remise des Prix aura lieu à l'Atterrage, Centre de Course SNBSM (Port des Sablons),**
le 4 Avril dès que possible après la dernière course du jour.